



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur WOHREL

Délibération numéro :
2020/190

**Demande de subvention
auprès de la DRAC
Occitanie pour la campagne
2021 du chantier des
collections**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Vu la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu la Circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France,

Considérant que chaque année, depuis 2010, la Ville procède à une campagne d'inventaire et de récolement des objets archéologiques du Musée et du Site archéologique de la Graufesenque dans le cadre d'un chantier des collections,

Considérant le mobilier conservé au Musée et sur le Site archéologique de la Graufesenque en attente d'inventaire et de récolement et la nécessité d'en établir un état des lieux afin de poursuivre le chantier des collections,

Considérant la volonté de la DRAC d'accompagner et de cofinancer les opérations du chantier des collections,
Considérant que le montant de la campagne du chantier des collections en 2021 est estimée à 12 000€,

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20201112-2020DL190-DE
Reçu le 28/11/2020

Acte dématérialisé

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

ETAIENT EXCUSES : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Après avis favorable de la Commission Culture du 27 octobre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'autoriser Madame la Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour la campagne 2021 du chantier des collections,
2. D'autoriser Madame la Maire à percevoir les sommes allouées pour le projet mentionné ci-dessus,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2021 de la Ville de Millau
TS 151 – Fonction 313 - Nature 74718

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

